

Réponses aux objections faites aux catholiques qui refusent de financer le Téléthon

Article rédigé par *Pierre-Olivier Arduin**, le 16 novembre 2006

Après avoir étudié les réactions des instances dirigeantes de l'AFM et des divers courriers qui lui ont été adressées, la Commission Bioéthique et Vie humaine du diocèse de Fréjus-Toulon tient à répondre aux six principales objections faites aux catholiques qui, en conscience, veulent s'abstenir de participer au Téléthon.

OBJECTION N° 1

L'Église par cette prise de position ne prend pas en compte la souffrance des enfants atteints par des maladies particulièrement dramatiques. Elle s'oppose à la recherche.

L'Église a toujours encouragé la science pour hâter la guérison des malades. Le cœur de son message est la sollicitude absolue envers ceux qui souffrent et qui sont frappés par la maladie, fussent-ils à l'état embryonnaire. La véritable compassion comme son étymologie l'indique — souffrir avec — commande d'accompagner les malades et de ne pas se dérober à notre responsabilité face à la faiblesse d'autrui. Cette compassion, si elle ne veut pas dégénérer en pitié fallacieuse, considère tout être humain comme ayant une dignité infinie. À aucun moment, la vie humaine peut être sacrifiée parce que certains estiment qu'elle ne vaut pas la peine d'être vécue. C'est l'exact inverse qui est vrai : l'accueil et les soins prodigués sont d'autant plus inconditionnels que l'être humain est vulnérable et fragile [1].

C'est pourquoi l'Église souhaite que la recherche soit justement plus efficace au service des malades atteints par des maladies génétiques. Jusqu'à présent on a mis en avant les cellules souches embryonnaires, alors qu'il est montré qu'elles sont cancérogènes comme le confirment toutes les études animales, dont la plus récente remonte au mois d'octobre [2]. De plus, il n'y a pas eu une seule avancée thérapeutique dans ce domaine en Angleterre par exemple, où cette recherche sur les embryons est autorisée depuis 15 ans.

Bien au contraire, la recherche sur les cellules souches adultes ou dans le sang du cordon ombilical engrange des résultats inattendus publiés dans les plus prestigieuses revues médicales et scientifiques. L'Église veut que l'État promeuve ces thérapies efficaces : certains pays en ont fait leur fer de lance pour une médecine très innovante tout en restant pleinement humaine.

Plusieurs diocèses dont celui de Fréjus-Toulon sont en contact avec l'équipe de Newcastle [3] qui a découvert dans le sang du cordon des nouveau-nés des cellules souches qui ont les mêmes potentialités de plasticité que les cellules embryonnaires sans présenter de risque de cancérogenèse. Ces chercheurs viendront prochainement à l'invitation de certains évêques exposer leurs travaux en France. Nous tenons à votre disposition un document répertoriant toutes les recherches avec cellules souches adultes qui en sont déjà au stade de la thérapie sur l'homme.

OBJECTION N° 2

Vous dites que l'embryon est un être humain, mais cela c'est votre foi.

Le fait de dire que l'embryon humain est un être humain n'est absolument pas une position confessionnelle. Bien au contraire, c'est un avis qui se base à la fois sur l'observation scientifique et qui argumente à partir de la raison commune à nous tous. D'ailleurs, toutes les prises de position éthiques de l'Église dans le domaine du respect de la vie ne s'adressent pas qu'aux catholiques car il ne s'agit pas d'une perspective de foi : la vie humaine est bien une valeur que chacun peut saisir à la lumière de la raison et qui concerne nécessairement tout le monde.

Dès que l'ovule est fécondé se trouve inaugurée la vie d'un nouvel être humain qui va se déployer graduellement grâce au programme génétique fixé dès la rencontre du spermatozoïde et de l'ovule. Le respect de la vie de l'enfant à l'état embryonnaire est ainsi l'un des biens les plus précieux de toute société moderne. Ne vient-on pas d'apprendre que plus de 66 % des Français dans une consultation à une émission télévisée pensent que l'embryon est un être humain [4]?

OBJECTION N° 3

Ne voyez-vous pas cet élan de générosité exceptionnelle ? Il ne faut pas le réprimer.

On a raison de parler de générosité merveilleuse et de dévouement exceptionnel. Les Français, au cours de leur histoire, ont toujours montré leur attachement à la protection des plus faibles. Le nom de commune le plus porté en France est celui de saint Martin, cet homme qui a voulu couper son manteau en deux pour vêtir un mendiant qui grelottait de froid. C'est révélateur de l'âme des Français. Le Téléthon s'est inscrit dans cet amour que nous avons pour les plus fragiles. Mais cette fin ne justifie pas tous les moyens, et en particulier l'instrumentalisation de l'embryon.

Il ne faut pas créer de discrimination entre vie et vie, entre la vie du jeune embryon et la vie de celui qui est né, au mépris de la dignité propre à chacun. En fait, nous proposons une éthique qui englobe à la fois l'embryon et les malades sans qu'il soit nécessaire de sacrifier les uns ou les autres. Une éthique de la vulnérabilité qui prenne en compte toute la complexité de la situation, et non une éthique de la fin qui justifie les moyens.

OBJECTION N° 4

Vous récusez ces pratiques, d'accord. Mais la loi le permet.

La loi permet en effet l'expérimentation sur les embryons puisque les décrets l'autorisant ont été publiés en février 2006. Mais cela ne suppose pas l'abdication de sa conscience morale devant la loi civile : c'est la loi éthique universelle du respect de la vie humaine qui est la norme de la loi civile elle-même. Toute loi attentatoire à la vie ne peut obliger en conscience, et c'est pourquoi la loi française permet dans tous ces cas d'exercer son droit à l'objection de conscience.

Aucun médecin n'est obligé de pratiquer un avortement alors qu'il est tenu, sous peine de grave manquement déontologique, d'accoucher une femme sur le point de donner naissance à un enfant. La loi prend en compte l'abîme moral qui sépare ces deux situations en protégeant la liberté de conscience. Sans compter que la loi actuelle sur la recherche embryonnaire a été adoptée par les parlementaires avec beaucoup de conditions (à titre dérogatoire, pour 5 ans, etc.) comme si le législateur lui-même l'avait écrite pris par le doute et en tremblant.

Dans le cas qui nous occupe, chacun doit avoir la garantie que sa participation financière à un événement comme le Téléthon ne génère aucun projet scientifique incluant la destruction d'embryons que la conscience humaine universelle réprouve. Cette objection de conscience est un droit qui est protégé par les plus hautes autorités juridiques des institutions européennes et françaises.

OBJECTION N° 5

Vous attaquez le Téléthon sur la question du DPI : mais celui-ci est remboursé par la Sécurité sociale depuis déjà plusieurs années.

C'est vrai que ce n'est pas tellement la question financière qui nous occupe ici puisque le DPI est remboursé par la Sécurité sociale. Ce qui nous gêne profondément est d'abord que les instances dirigeantes du Téléthon aient pu se féliciter en 2000 d'avoir pu obtenir par leur militantisme — c'est le mot employé dans le communiqué de l'AFM [5] — l'autorisation des décrets d'État concernant le DPI qui aboutit au tri sélectif d'embryons. D'autre part, la mise en scène des bébéthons, ces derniers étant évidemment en bonne santé puisque n'ayant jamais été malades, et qui ne sont que les survivants de ce tri embryonnaire.

Avons-nous conscience de l'ambiguïté de ces pratiques ? D'un côté, nous voulons montrer toute notre compassion aux malades et de l'autre nous faisons tout pour que la loi permette de les dépister avant leur naissance. Bref, nous demandons à la société de leur éviter de naître. Quelle contradiction ! Les personnes malades elles-mêmes en souffrent : quelle violence à leur égard ! C'est leur dire : vous êtes bien présente et membre de la communauté humaine, mais si nous avons pu, nous aurions tout fait pour vous empêcher de naître. Que penser d'une médecine qui veut soigner la maladie en supprimant les malades ? de quel côté est l'obscurantisme dont on nous accable ?

OBJECTION N° 6

L'AFM est une association laïque : pourquoi l'Église et les catholiques s'invitent-ils dans ce débat ?

C'est bien parce que l'AFM affirme que son engagement repose sur la laïcité qu'elle se doit d'écouter et d'accueillir avec sérénité une réflexion éthique qui engage la raison. Car c'est bien la raison de chacun que l'Église veut aider ici à mieux accomplir ce pour quoi elle est faite : reconnaître ce qui est juste ici et maintenant, et le mettre en œuvre. Les catholiques proposent un dialogue franc pour nourrir les consciences. Ils veulent contribuer à faire grandir la perception intuitive que nous avons tous concernant le respect de la vie des plus faibles. C'est d'ailleurs un devoir d'apporter cette contribution — en travaillant à ouvrir les intelligences et les cœurs — pour assainir la source des dérives actuelles, en faisant tout pour expliciter au mieux ces exigences éthiques pour qu'elles soient compréhensibles et réalisables.

C'est donc l'occasion de réfléchir sereinement pour instaurer une société toujours plus juste et respectueuse des plus petits. Car chacun sait que le degré d'humanité de notre civilisation dépend de la considération que nous avons à leur égard.

© Libertepolitique.com

* Pierre-Olivier Arduin est responsable de la commission Bioéthique et Vie humaine pour le diocèse de Fréjus-Toulon.

Pour en savoir plus :

Téléthon : la mise en garde du diocèse de Fréjus-Toulon fait des vagues , Décryptage, 10 novembre 2007.

Les éléments publiés par le diocèse de Toulon sur son site

La réaction de l'AFM dans Libération et sa réponse officielle au diocèse du Var

Vous voulez soutenir une oeuvre qui finance des programmes de recherche contre tous les handicaps dans le respect de toute vie humaine ? Vous pouvez faire un don à la Fondation Jérôme-Lejeune

Notes[1] Jean-Paul II, *Evangelium vitæ* n. 63 : L'Église est proche des époux qui, avec une grande angoisse et une grande souffrance, acceptent d'accueillir les enfants gravement handicapés ; elle est aussi reconnaissante à toutes les familles qui, par l'adoption, accueillent les enfants qui ont été abandonnés par leurs parents en raison d'infirmités ou de maladies.

[2] Roy N., Cleren C., Goldman S., et al. "Functional engraftment of human ES cell-derived dopaminergic neurons enriched by culture with telomerase immortalized midbrain astrocytes. *Nature Medecine*, published online, 22 October 2006; doi:10.1038/nm1495."

[3] McGuckin CP, Forraz N, Baradez NO, et al. "Production of stem cells with embryonic characteristics from human umbilical cord blood." *Cell Prolif* 2005 ; 38: 245-55.

[4] LCI, 13 novembre 2006.

[5] Communiqué de presse, AFM, 30/11/2000.

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage